

Commune de LA HAUTE MAISON

Date de dépôt : **18 novembre 2022**
Demandeur : **SASU CEDRIC TERRASSEMENT**
Représentée par M. CHOLIN Cédric
Pour : **édifier des clôtures et installer un portail**
Adresse terrain : **Route départementale 21**
à LA HAUTE MAISON (77580)

ARRÊTÉ n° 2022-26

**de non opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de LA HAUTE MAISON**

La Maire de LA HAUTE MAISON,

Vu la déclaration préalable présentée le 18 novembre 2022 par la SASU CEDRIC TERRASSEMENT représentée par M. CHOLIN Cédric demeurant 25 Le Village, à LA HAUTE MAISON (77580) et enregistrée par la mairie de LA HAUTE MAISON sous le numéro DP 077.225.22.00008.

Vu l'objet de la déclaration pour :

- Édifier des clôtures et installer un portail ;
- Sur un terrain situé Route Départementale 21, à LA HAUTE MAISON (77580) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12/02/2015 ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la déclaration préalable en date du 18/11/2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25/02/2016 instituant le dépôt d'une déclaration préalable pour toute édification de clôture ;

ARRÊTE

Article 1

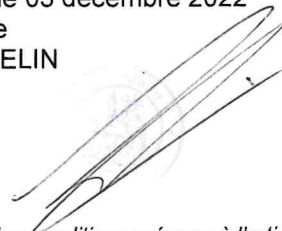
Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve de respecter les prescriptions énoncées à l'article suivant :

Article 2

La hauteur totale des clôtures ne devra pas excéder 2m et le soubassement devra présenter un revêtement en harmonie avec les constructions avoisinantes.

Fait à LA HAUTE MAISON, le 03 décembre 2022

La Maire
Albane ANCELIN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales